



PROCÈS-VERBAL DU 13 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize mai à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de TERCÉ, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine POLO COINTRE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 06 mai 2026

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 12
- votants : 12

Présents : Christine POLO COINTRE, Jean-Luc FOURNEYRON, Nathalie TEXIER, Christophe GABARD, Charlotte PARENTEAU-DENOEL, Marion AUBRUN, Jean-Louis DREVEAU, Patricia CAILLETEAU GILLET, Laetitia SARDET TABUTEAU, Etienne SERADIN, Olivier DURRAULT, Manon MUTEL.

Absents excusés : Sylvain FORGEARD, Anne NIBAUDEAU et Christian RICHARD.

Participait à la réunion : Laetitia NOLBERT, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Manon MUTEL a été élue secrétaire en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

À l'ordre du jour :

I. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 avril 2026 :

Madame le Maire, Christine POLO COINTRE donne lecture du compte-rendu de la séance du 20 avril 2026, lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, sans observation.

II. Délibérations :

N° D2026_30 – CONVENTION DE GESTION ET D'ENTRETIEN DE CHEMINS COMMUNAUX MITOYENS ENTRE LES COMMUNES DE TERCÉ ET VALDIVIENNE.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Tercé et la commune de Valdivienne sont limitrophes et partagent des chemins situés en limite de leur territoire respectif.

De manière historique et selon un usage constant, l'entretien de ces chemins est assuré annuellement et alternativement par les deux communes.

Afin de formaliser cet accord et d'en garantir la pérennité, les deux communes proposent d'établir une convention de gestion et d'entretien des deux chemins communaux mitoyens concernés :

- Le chemin rural de la Mortière,
- Le chemin rural entre Jaunoux et la Grange aux Greliers.

Après avoir donné lecture de la convention et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le contenu de la convention de gestion et d'entretien des chemins communaux mitoyens entre les communes de Tercé et Valdivienne,
- Donne pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer ladite convention ainsi que toutes les pièces s'y référant.

N° D2026_31 – CONTRAT DE BAIL DE DROIT COMMUN AVEC LA SOCIÉTÉ PIZZA NOVA POUR L'INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR DE PIZZAS SUR LE DOMAINE PUBLIC.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la société PIZZA NOVA propose à la commune de reprendre le bail de l'emplacement du distributeur de pizzas précédemment installé par la société JUST QUEEN qui a cessé son activité.

La société NOVA PIZZA a récemment repris et remis en service 15 distributeurs automatiques, sélectionnés prioritairement sur une liste établie selon leur performance commerciale et leur situation géographique.

Le bail serait conclu pour une durée de deux ans reconductibles par tacite reconduction par période d'une année. Le loyer proposé est de 200 € TTC par mois, soit 2 400 € annuels. Il sera révisé tous les ans sur la base de l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le contenu du contrat de bail de droit commun proposé entre la commune de Tercé et la société NOVA PIZZA,
- Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer ledit contrat de bail et tout document relatif à ce dossier.

N° D2026_32 – FONDS DE CONCOURS SOLIDARITÉ 2026 ALLOUÉ PAR GRAND POITIERS COMMUNAUTÉ URBAINE.

Vu l'article L5215-26 du CGCT,

La Commission Générale des Finances du 23 avril 2026 a annoncé l'augmentation de l'enveloppe initiale de 250 000,00 € à 300 000,00 € et sa répartition a été arrêtée entre les communes éligibles ou sous garantie au fonds de Solidarité selon les trois critères suivants :

- un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de l'année N-1 supérieur à 34 %,
- un taux d'épargne brute retraitée (sur les cessions et la perception du fonds de solidarité) sur les trois derniers comptes administratifs inférieur à 15 % (N-2, N-3 et N-4),
- une perte cumulée de Dotation globale de fonctionnement (DGF) de 2017 à 2025 dont le poids relatif est supérieur à 5 % des recettes réelles de fonctionnement figurant sur le dernier compte administratif (prise en compte de 2024 et 2025 de la DGF).

La commune de Tercé ne respecte plus ces trois critères mais bénéficie du système de garantie permettant de percevoir 50% du fonds de concours perçu en 2025 sur le fonds de Solidarité.

Compte tenu des critères de répartition de ce fonds entre les communes éligibles ou sous mécanisme de garantie, de Grand Poitiers, le montant par habitant sera de « 5.62 € », soit 6500.00 € a été attribué à la commune de Tercé pour 2026.

Commune de <i>Tercé</i>			
Équipements concernés	Types de dépenses	Reste à charge prévisionnel HT	Reste à charge prévisionnel TTC
École	Assurances	1 407.77 €	1 529.41 €
	Prestation d'entretien	6 939.52 €	8 327.44 €
Mairie	Assurances	221.38 €	240.51 €
	Prestation d'entretien	1 160.64 €	1 392.80 €
	Maintenance	753.00 €	903.60 €
Médiathèque-musée	Assurances	669.93 €	727.79 €
	Fournitures	363.50 €	379.52 €
Total		11 515.74 €	13 501.07 €

Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal de flécher ce fonds sur les dépenses de fonctionnement allouées à l'école, la mairie et la médiathèque-musée.

Conformément au Pacte Financier et Fiscal de Grand Poitiers, ce fonds est conditionné à ce que les communes éligibles ou anciennement éligibles aient sollicité les services communs de Grand Poitiers pour réaliser une prospective financière. Les résultats de cette prospective demeurent exclusivement réservés à la commune l'ayant sollicité. Cette démarche sera menée une fois la délibération acceptée.

La commune devra justifier a minima de 13 000.00 € de dépenses TTC, étant précisé que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Plan de financement prévisionnel en fonctionnement :

Dépenses fonctionnement Hors taxe (HT) : 11 515.74 €

Dépenses fonctionnement Toutes taxes comprises (TTC) : 13 501.07 €

SUBVENTIONS FINANCEMENTS	Montant		Notifiée (Oui/Non)	Pourcentage par rapport au coût total	
	HT	TTC		HT	TTC
Fonds de Solidarité Grand Poitiers	5 757.87	6 750.53	Oui	50%	50%
Autofinancement communal ≥ 20 %	5 757.87	6 750.54	/	50%	50%
TOTAL	11 515.74	13 501.07		100 %	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de donner son accord pour solliciter un fonds de solidarité de 6 500.00 € auprès de Grand Poitiers Communauté urbaine,
- de flécher ce fonds sur les dépenses de fonctionnement allouées à l'école, la mairie et la médiathèque-musée,
- de solliciter les services communs de Grand Poitiers pour réaliser une prospective financière,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à déposer le dossier réglementaire et de manière générale, à signer tous documents et à intervenir concernant ce dossier.

N° D2026_33 – PROPOSITION DE CANDIDATS POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID).

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le conseil municipal doit proposer une liste de contribuables, en nombre double soit 24 candidats. Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ne peut proposer qu'une liste incomplète composée de 12 candidats dont 6 titulaires et 6 suppléants. Ont été nommés :

- **Titulaires** : Patricia CAILLETEAU GILLET, Charlotte PARENTEAU-DENOEL, Jean-Louis DREVEAU, Etienne SERADIN, Daniel GUEDON, Cécile BOUCHET.
- **Suppléants** : Laetitia SARDET TABUTEAU, Olivier DURRAULT, Jean-Luc FOURNEYRON, Nathalie TEXIER, Marion AUBRUN, Jean-François DARTHOUT.

N° D2026_34 – CONVENTION DE PRESTATION AVEC SDI VENTILATION ATLANTIQUE POUR LE DÉGRAISSAGE DE LA HOTTE DE LA CANTINE ET DE LA SALLE DU FOOT.

Madame le Maire présente la proposition de convention de la société SDI VENTILATION ATLANTIQUE relative au dégraissage des hottes de la cantine et de la salle du foot.

Cette convention détaille la méthodologie d'intervention, les installations à entretenir et leur emplacement ainsi que le tarif et les conditions de sa révision annuelle.

Une intervention par an est prévue dont la durée est estimée à 3.50 heures.

La convention sera établie pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction tacite.

Après avoir entendu la présentation de Madame le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au contenu de la convention proposée,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents s'y référant.

III. Points thématiques :

- Environnement :

- Etienne SERADIN informe le conseil municipal que dans le cadre du Programme Éducatif Fédéral de la Fédération Française de Football, l'association pourrait être sollicitée afin de faire participer les jeunes joueurs aux manifestations environnementales telles que la rando nature. Cette démarche ferait participer davantage d'enfants à ces actions.

- Christophe GABARD informe le conseil municipal qu'il a rencontré un couple d'administrés à la Caillaudière qui est gêné par le produit utilisé par l'agriculteur lors du traitement des champs voisins. Il demande si la commune pourrait planter une haie le long de ces

champs. L'agriculteur concerné a également été consulté. Ce dernier serait d'accord si la haie est plantée sur le domaine communal et si la commune l'entretient selon la réglementation en vigueur. Cette démarche pourrait être réalisée en collaboration avec Grand Poitiers et Prom'haie. Les membres du conseil municipal ne sont pas tous d'accord avec ce projet. Cela représenterait un coût pour la commune. Une réflexion est en cours.

- Une analyse sera réalisée sur la mare à la Caillaudière, à proximité des habitations, afin de savoir si elle est polluée et, si c'est le cas, par quels produits.

- Animations / culture :

- Nathalie TEXIER annonce que la randonnée énigmes organisée par Terc'anim le 1^{er} mai a connu du succès. Le bénéfice sera partagé avec l'association VAPRVM.

- La cérémonie du 08 mai a rassemblé une quarantaine de personnes mais aucun enfant. Les élus aimeraient les sensibiliser pour qu'ils participent à cette cérémonie de mémoire. Laetitia SARDET TABUTEAU précise que certaines communes font un appel aux enfants pour être porte-drapeau.

- L'opération Tercé propre du 26 avril a permis de ramasser de nombreux déchets.

- Nathalie TEXIER a rencontré Grand Poitiers, le 27 avril, pour la préparation de l'évènement « Itinérance » qui aura lieu le 10 juillet à partir de 15h00. Il s'agit de mettre en valeur le patrimoine des communes de la communauté urbaine. Le parquet sera monté le vendredi matin. L'association Militaria Passion 86 installera un camp. Un groupe de musique sera présent et une initiation au swing sera proposée ainsi que 2 visites du musée. L'évènement prendra fin vers 19h/19h30. Terc'anim assurera la buvette mais n'organisera pas de soirée par peur d'une mauvaise météo.

- Charlotte PARENTEAU-DENOEL fait part des points suivants :

- ✓ La prochaine réunion du groupe Culture aura lieu le 10 juin à 18h30.

- ✓ Le parcours énigmes de 3 km, lancé la semaine dernière, a déjà été réalisé par une quinzaine d'équipes.

- ✓ Afin de mettre en valeur le musée, des panneaux directionnels pourraient être installés ainsi que des panneaux aux entrées de la commune et sur le musée lui-même pour être plus voyant.

- ✓ Le projet de Terra Aventura n'est peut-être pas adapté à la commune. Malgré son histoire, il paraît difficile de créer un parcours mettant en valeur Tercé au vu de ce que demande le cahier des charges.

- ✓ La rencontre/vernissage avec Claude Pauquet a eu lieu le 05 mai à 18h30 autour de son exposition photo « convoi vers l'est et retour » abordant l'itinéraire de la déportation.

- Voirie :

Jean Luc FOURNEYRON énumère les points suivants :

- Les travaux de voirie rue de la Gaballe ont été validés avec Grand Poitiers en début de semaine dans le cadre du Gros Entretien Routier (G.E.R.) selon le diagnostic réalisé par Grand Poitiers. L'opération débutera en septembre 2026 et a été estimée à 62 000 €. 22 000 € seront pris en charge par le Fonds GER et 40 000 € par la Programmation Pluriannuelle d'investissement (PPI) de Grand Poitiers.

Une nouvelle réunion sera organisée en fin d'année pour définir les travaux 2027.

- Un rendez-vous a eu lieu avec le Centre de Ressources (CDR) Est de Grand Poitiers. L'objectif est de faire remonter les problèmes rencontrés en matière de voirie et qui seront pris en charge par Grand Poitiers dans le cadre de l'enveloppe « voirie » accordée à la commune. La

commune a notamment soulevé les points suivants : signalétique des routes, éclairage rue des Essarts, lignes téléphoniques, etc.

- Les devis pour la vérification des spots au stade et le remplacement de certains s'élèvent à 1 888.87 € pour la fourniture et 1 600 € pour la location de la nacelle. Le coût est élevé. D'autres devis seront sollicités.

- La benne à verre du stade sera déplacée sur le parking du côté de la haie et sera posée sur une dalle en béton afin que ce soit propre.

- Madame le Maire a demandé à Grand Poitiers de réaliser une étude pour la création des places de parking en face de la mairie. Il s'agit d'un service gratuit. Grand Poitiers chiffrera les travaux et la commune pourra consulter les entreprises faisant partie de la liste des marchés communautaires, ainsi qu'obtenir des fonds de la communauté urbaine.

- Madame le Maire et Jean-Luc FOURNEYRON ont reçu la commune de Valdivienne pour évoquer l'entretien mitoyen des chemins mais aussi l'entretien des poteaux téléphoniques le long du chemin de la Mortière. Le Maire de Valdivienne a informé qu'il s'agissait d'anciens poteaux sans fil qui ne servent plus depuis des décennies. C'est pourquoi, ils ne les entretiennent plus. La société Orange, quant à elle, ne prévoit pas de travaux supérieurs à 10 000 €. L'unique habitation de la Mortière ne peut donc pas être raccordée à la fibre. Madame le Maire indique que le référent de la commune chez Orange, Monsieur MESNIL, pourra essayer de trouver des solutions pour les zones communales rencontrant ce problème (la Mortière, la Maisonneuve, etc.).

- Le curage des fossés est fait. Il est nécessaire de le faire tous les 3 ans.

- Communication :

- Les deux devis pour la réalisation de vues aériennes de la commune s'élèvent à 480.00 € et 720.00 € TTC. Le conseil municipal donne son accord pour signer le devis de 480.00 €.

- Laetitia SARDET TABUTEAU et Charlotte PARENTEAU-DENOEL ont travaillé sur la prémaquette du nouveau magazine de Tercé. Le devis de Créa'imprim est le moins cher : 324 € TTC pour 12 pages et 550 exemplaires.

- Enfance / Jeunesse :

- Nathalie TEXIER annonce que l'espac'ados organise des soirées pour les 11/17 ans d'octobre à juin de 19h à 21h30. L'inscription est de 15 €/an. C'est une continuité intéressante pour les jeunes entre les animations que la commune propose aux 8/14 ans et celles de l'espac'ados.

- Bâtiments :

- Christophe GABARD prévoit une prochaine réunion du groupe « salle des fêtes du Friaula » le lundi 15 juin à 18h30. Le travail sur le futur document d'état des lieux (Nathalie TEXIER) et le nouveau règlement d'utilisation de la salle (Charlotte PARENTEAU-DENOEL) avance bien.

- Madame le Maire fait part du mail de Grand Poitiers sur la mise en place d'une carte interactive sur les sites de la ville de Poitiers et Grand Poitiers permettant aux structures, associations et collectivités de mettre en avant leurs espaces disponibles à la réservation à l'échelle du territoire intercommunal. La salle des fêtes du Friaula pourrait en faire partie. Il s'agit d'augmenter la visibilité de notre salle sur le territoire à destination des associations hors commune et des particuliers. Il s'agit d'un dispositif de présentation et non pas de réservation. La commune continuera à gérer ses locations de salles. Etienne SERADIN précise que la commune devra rester vigilante face aux incidents récemment subis suite à la location du Friaula par un particulier hors commune. Les tarifs et la caution seront adaptés en conséquence.

- Christophe GABARD propose aux conseillers de détruire les deux petits garages communaux situés chemin des Écoliers. Ces derniers ternissent réellement le paysage et leur contenu peut être stocké ailleurs. Un permis de démolir devra être déposé. La commune sollicitera peut-être la population pour venir aider à débarrasser les garages.

- Plusieurs devis ont été reçus pour l'installation d'une climatisation dans une des salles de classe. Les coûts sont variés (Société PUCHAUD : 5 800 € - MC CLIMATIQUE : 6 500 € - A.E.P. : 8 900 €). Un autre devis sera demandé dans le cadre des marchés de Grand Poitiers.

IV. Questions diverses :

- Madame le Maire informe le conseil municipal que la gendarmerie interviendra en début de réunion le 05 juin pour présenter certains dispositifs comme la participation citoyenne.

- Madame le Maire fait part de son rendez-vous du 06 mai avec la société wpd, développeur de projets éoliens. Wpd a présenté les atouts de tels projets pour les communes.

- Madame le Maire informe que la société Photosol organise une réunion publique le 1^{er} juin à Fleuré sur son projet agrivoltaïque qui est déjà très avancé.

- La Commission Communale d'Action Sociale se réunira le 1^{er} juin à 18h00. Vienne et Moulière Solidarité interviendra en début de réunion pour présenter ses actions tels que le transport solidaire.

- Madame le Maire donne lecture du mail de la Direction Générale Transition écologique de Grand Poitiers concernant le groupe d'amélioration continue. Ce groupe de travail a pour objectif de construire des postes d'actions qui pourront être mises en œuvre par Grand Poitiers et les acteurs locaux pour progresser en matière de transition écologique. Un élu pourra être proposé par la commune pour intégrer ce groupe. Laetitia SARDET TABUTEAU est volontaire. Trois réunions sont organisées à cet effet.

- Monsieur et Madame WITZMANN, gérants du Vival, inaugure leur supérette le vendredi 29 mai à 18h00.

- Une rencontre est organisée le 26 mai à 18h30 entre les élus et les agents de la commune afin de tous faire connaissance suite à l'installation du nouveau conseil.

- Un comité local du CDR Est de Grand Poitiers aura lieu le lundi 8 juin à 17h30 à Tercé. Il sera suivi d'un pot de l'amitié offert par la commune.

- La désignation des délégués pour les élections sénatoriales aura lieu lors d'une réunion du conseil municipal le vendredi 05 juin. Pour Tercé, trois élus devront être désignés.

- Patricia CAILLETEAU GILLET se porte volontaire pour faire partie de la commission de contrôle des listes électorales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt et une heures et vingt-cinq minutes.

Le Maire,
Christine POLO COINTRE

La secrétaire de séance,
Manon MUTEL